

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19

Déclenchement du Plan Blanc par le CHU de Reims le 25 mars 2020

Reims, le 26 mars 2020,

Dans le cadre de l'instauration de l'état d'urgence sanitaire, Dominique De Wilde, directrice générale du CHU de Reims, a décidé la mise en œuvre du niveau maximum du Plan Blanc.

Le plan blanc a été déclenché mercredi 25 mars au sein du CHU de Reims afin de permettre de mobiliser toutes les ressources nécessaires, humaines et matérielles, en vue d'assurer la continuité des soins pour tous les patients dans le contexte de l'instauration d'un état d'urgence sanitaire au niveau national et du risque d'un afflux de patients de grande ampleur.

La présente décision de déclenchement du Plan Blanc a pris effet ce mercredi 25 mars 2020 à 18h et sera levée quand la situation sera stabilisée.

A l'heure actuelle, ce risque demeure pleinement maîtrisé. Le nombre de patients Covid-19 potentiels ou confirmés accueillis au sein des urgences et des services d'hospitalisation du CHU a augmenté ces derniers jours mais reste pris en charge dans de parfaites conditions de sécurité par les équipes soignantes.







Point de situation concernant les personnels soignants et le déploiement des lits d'hospitalisation et de réanimation

A midi le mercredi 25 mars, 44 soignants du CHU de Reims étaient des cas Covid-19 confirmés. Aucun de ces soignants n'est hospitalisé.

25 lits de réanimation sont occupés par des patients Covid-19 confirmés.

Avant même le déclenchement du Plan Blanc, des capacités supplémentaires en lits d'hospitalisation et de réanimation dédiés au Covid-19 ont été ouvertes.

Actuellement, le CHU compte 122 lits d'hospitalisation en médecine et 39 lits de réanimation dédiés au Covid-19.

Ces capacités seront amenées à s'accroître à nouveau en fonction des besoins supplémentaires. A cet égard, 4 lits de réanimation supplémentaires dédiés au Covid seront déployés dès le vendredi 27 mars 2020.

Pour faire face à cette épidémie, le CHU de Reims continue également de coopérer avec l'ensemble des établissements sanitaires publics et privés du territoire. La prise en charge des patients Covid-19 se présentant au niveau des urgences adultes du CHU est désormais réalisée en coopération avec la clinique de Bezannes. Des filières de recours territorial ont aussi été établies avec la clinique de Bezannes au niveau de la médecine et de la réanimation.



